

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

DIGUE DE LONGCHAMP A SAINT-LUNAIRE

Bar – Restauration

1. Objet de l'avis d'appel à concurrence

La Commune de Saint-Lunaire lance le présent avis d'appel à la concurrence afin de sélectionner la candidature la mieux appropriée pour l'exploitation d'une occupation temporaire du domaine public sur la digue de Longchamp pour les activités suivantes : « Bar – Restauration » (vente à consommer sur place et à emporter) à l'exclusion de toute autre, à compter du mercredi 1^{er} juillet 2026 (date de démarrage impérative) et jusqu'au 31 août 2026 avec possibilité de continuer l'exploitation jusqu'au mardi 15 septembre 2026.

2. Emplacement et modalités d'occupation du domaine public

Emplacement	Superficie	Conditions spécifiques
Digue de Longchamp côté Est	25 m ² maximum	Foodtruck avec terrasse extérieure de 20 places assises maximum. Espace terrasse avec mobilier extérieur (tables, chaises, parasols) esthétique, qualificatif et non publicitaire. Eclairage indirect à prévoir.

3. Mission

Gérer l'établissement et en assurer la rentabilité.

4. Contenu de l'offre

L'exploitant devra proposer une offre de petite restauration en continue (chaude/froide) type snacking salé et sucré, à tarifs accessibles (sandwichs, panini, salades...).

5. Fluides

Possibilité de raccordement eau potable et d'installation et de fourniture d'électricité à la charge de l'exploitant (refacturées par la mairie). Puissance électrique maximum 36 kVA.

Absence de raccordement au réseau eaux usées (gestion autonome à prévoir par l'exploitant).

6. Redevance

La redevance due par l'exploitant sera calculée comme suit : 5% du chiffre d'affaires jusqu'à 75 000€ et 3.5% au-delà. La redevance ne pourra être inférieure à 4000€ pour la période d'occupation (1^{er} juillet 2026 au 15 septembre 2026).

A l'issue de la période d'occupation l'exploitant transmettra une attestation de chiffre d'affaires délivrée par un professionnel.

7. Conditions

L'exploitant devra respecter les règles générales suivantes :

- L'autorisation d'occupation du domaine communale est consentie à titre précaire et révocable. Ce n'est pas un bail commercial.
- Exploitation au titre d'une activité principale et personnelle
- Présence 6 jours/7 hors intempéries ou circonstances exceptionnelles.
- Deux absences consécutives entraîneront la résiliation automatique de la convention, sans possibilité de dédommagement.
- Respect des horaires d'installation fixés dans l'autorisation (11h/22h).
- Un changement d'emplacement pourra être demandé par la mairie si l'exploitation se poursuit en septembre en raison d'un évènement sportif (triathlon).
- Maintien de l'emplacement et de ses abords en parfait état de propreté – Tri sélectif imposé. En cas de non-respect de cette condition, après deux rappels, la commune se réserve le droit d'annuler l'autorisation d'occupation du domaine public sans délai.
- Obligation d'installation d'un bac dégraisseur
- Pas de musique d'ambiance
- Proposition de paiement par carte bancaire sans montant minimum.

8. Critères de choix

Note sur 100 :

- Accessibilité des tarifs : 40/100
- Qualité globale du projet (notamment esthétique et présentation) : 30/100
- Qualité et caractère éco-responsable des contenants : 20/100
- Recours à des produits locaux : 10/100

9. Composition du dossier

- Courrier de candidature motivé adressé à M. le Maire de Saint-Lunaire
- Projet d'installation sur l'emplacement : organisation de l'activité sur l'emprise s'intégrant harmonieusement dans l'environnement.

- Photos du mobilier extérieur
- Moyens humains
- Documents liés au véhicule : photocopies carte grise (mention VASP magasin ou VTSU), assurance, contrôle technique, photos du véhicule intérieur et extérieur)
- Carte des spécialités ou menus proposés
- Carte/Tarifs
- Documents liés à l'exploitant : extrait KBIS de moins de trois mois, éventuellement licence petite restauration selon boisson à la vente, justificatif d'identité du demandeur, carte commerçant ambulant, assurance responsabilité civile professionnelle, permis de conduire.
- Tout justificatif, notamment expérience professionnelle, dans un domaine similaire
- Tout document jugé utile à la candidature.

10. Rétroplanning de la procédure de mise en concurrence

- Date de publication de l'avis d'appel à la concurrence : le mercredi 20 mai 2026.
- Date limite de candidature : le mercredi 10 juin 2026 à 12h00.
- Audition des candidats : le lundi 15 juin 2026 après-midi.
- Sélection du candidat : le lundi 29 juin 2026.
- Démarrage de l'exploitation : le mercredi 1^{er} juillet 2026.

11. Renseignements

Renseignements administratifs :

Mme Anne-Sylvanie Marjot Lebeau

Directrice générale des services

02.99.46.09.02

dgs.mairie@saint-lunaire.fr

Renseignements techniques :

M. Etienne Renault

Responsable des services techniques

06.17.70.26.67

techniques.mairie@saint-lunaire.fr
